

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1726

3 juillet 2014

SOMMAIRE

AKKURAT Consulting S.à r.l.	82803	M.E.V	82847
Arches Finance SA	82808	Paradigm Geotechnology Holdings	82829
Atrium Finance Europe S.à r.l.	82808	Publifund	82831
AXA Private Debt II S.A., SICAR	82804	Puracap S.A.	82803
Azubu Investments S.A.	82834	Puracap S.A.	82803
Brederode International S.à r.l.	82804	Queensgate Investment Mayfair S.à r.l. ..	82832
BRE/Europe 3-A	82809	Queensgate Mayfair S.à r.l.	82832
BRE/Europe 3-P S.à r.l.	82810	Rebirth S.à r.l.	82802
Builders Direct S.A.	82809	Regal Luxembourg S.à r.l.	82833
Candriam Luxembourg	82810	Resource Revision s.à r.l.	82802
Cartwright II S.à r.l.	82809	RF Capital	82848
Compass International Holdings S.à r.l. ..	82810	Rinisa S.A.	82802
Compo AcquiCo S.à r.l.	82810	SCI Money Plus	82824
Eliseo Finance S.à r.l.	82809	Secapital S.à r.l.	82826
fLAB Luxembourg S.à r.l.	82807	SHCO 56 S.à r.l.	82811
Fox Paine International S.à r.l.	82829	Shirtbox-Lux	82805
Global Blue Management GP S.à r.l.	82807	Sipe S.A.	82846
globeSettle	82806	Sivato Holding S.à r.l.	82815
Katla Manager Selection	82804	S-Partners S.A.	82802
La Luxembourgeoise Société Anonyme d'Assurances	82848	Tabouret S.A.	82805
LTS Investment S.à r.l.	82806	Velvet Securities Holdings S.à r.l.	82805
Luxba 2000 S.A.	82806	VTS Consulting S.à r.l.	82807
Mars Propco 32 S.à r.l.	82834	Wharf Holdco S.à r.l.	82807
		WR IMMO1	82811

Resource Revision s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 67.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060343/10.

(140069537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

S-Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 125.625.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060356/10.

(140069900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Rebirth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

M. Xavier BLOMME

Gérant

Référence de publication: 2014060337/12.

(140069309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Rinisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.628.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 17 avril 2014

- Le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Benoît CHANG, avec adresse professionnelle au 40 Avenue de Flandre, à F - Croix est renouvelé pour une nouvelle période d'un an. Il prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2015;

- Le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Franck ALLARD n'est pas renouvelé.

- Madame Christelle LANOY, née le 11 avril 1966 à F-Valenciennes, Directeur des opérations de sites France et Luxembourg, avec adresse professionnelle au 40 avenue de Flandre, F -59170 Croix est nommée administrateur de catégorie A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2015;

- Les mandats d'administrateur de catégorie B de Monsieur Thierry DELBECQ et Monsieur François REMY, tous deux employés privés avec adresse professionnelle au 5 rue Alphonse Weicker, L - 2721 Luxembourg, sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an. Ils prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2015;

- Le mandat de commissaire de Monsieur Marc-Antoine ROBLETTE, Contrôleur Financier des Holdings, résidant professionnellement au Centre Futur Orcq, rue Terre à Briques 29 Bât E, B - 7522 Marquain, est renouvelé pour une période d'un an. Il viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014060348/22.

(140069268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Puracap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 80.285.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PURACAP S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014060323/11.

(140069865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

AKKURAT Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7526 Mersch, 7, Allée John W. Léonard.
R.C.S. Luxembourg B 176.814.

Au terme d'une délibération en date du 01.04.2014, l'assemblée générale extraordinaire des associés, Monsieur Guy LEGENER et Madame Mandy LEGENER de la société AKKURAT CONSULTING SARL ont décidés de transférer le siège social de 14, rue Emmanuel Servais L-7565 Mersch à 7, Allée John W. Léonard L-7526 Mersch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 avril 2014.

AKKURAT Consulting s. à r. l.

Guy LEGENER / Mandy LEGENER

Administrateur / Associée

Référence de publication: 2014060531/16.

(140069307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Puracap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 80.285.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 11 avril 2014

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de:

- Monsieur Lambert SCHROEDER

L'Assemblée nomme en tant que nouvel administrateur et avec adresse professionnelle: Industrialaan 25, B-1702 Groot- Bijgaarden

Monsieur Jean-Philippe Michaux

Monsieur Roel Straetmans

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

DELOITTE AUDIT

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

Pour la société PURACAP S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014060322/27.

(140069864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Brederode International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060597/9.

(140070040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Katla Manager Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.942.

Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAV en date du 28 avril 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat de

- Madame Margrét SVEINSDOTTIR

- Monsieur Andri V. SIGURDSSON

- Monsieur Eric CHINCHON

comme administrateurs de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015

2. de renouveler le mandat de Ernst & Young en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061243/17.

(140071160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

AXA Private Debt II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 138.458.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 24 avril 2014

- Jennifer Ferrand, administrateur de la société a été reconduit dans son mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2018.

- M. Alain Nicolai, administrateur de la société a été reconduit dans son mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2018.

- M. Olivier Berment, administrateur de la société a été reconduit dans son mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2018.

- Christophe Vulliez, administrateur de la société a été reconduit dans son mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2018.

- Le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, a été reconduit avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme il suit:

- Mme. Jennifer Ferrand, Administrateur

- M. Alain Nicolai, Administrateur

- M. Olivier Berment, Administrateur

- M. Christophe Vulliez, Administrateur

- M. Robert Brimeyer, Administrateur

- M. Maximilien Dambax, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060582/28.

(140070259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Shirtbox-Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 10, In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 145.266.

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 23.04.2014, welche am Gesellschaftssitz abgehalten wurde, gehen folgende Beschlüsse hervor:

01 Alle Teilhaber waren anwesend.

02 Der Gesellschaftssitz wird von 2, Rue de Wilwerdange L-9911 ULFLINGEN nach 10, In den Allern L-9911 TROIS-VIERGES verlegt.

Daniel Wiesemes
Gesellschafter

Référence de publication: 2014060931/14.

(140070098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Tabouret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 51.161.

Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung vom 30.12.2013

Herrn HAUBRICH Heiner ist nicht mehr Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft.

Frau Katharina FAUST wohnhaft in D-40489 DÜSSELDORF, Fritz Kohlerweg, 12 wird als Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung welche im Jahr 2015 stattfindet, ernannt.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder resp. Delegierten des Verwaltungsrats und des Abschlussprüfers werden verlängert und enden bei der Generalversammlung welche im Jahr 2015 stattfindet.

Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Ulrich HOCKER, D-40489 DÜSSELDORF, Bockumerstrasse 189, delegierten des Verwaltungsrats
- Frau Katharina FAUST, D-40489 DÜSSELDORF, Fritz Kohlerweg, 12
- Frau Roswitha VON WÜLFING-HOCKER, D-53343 WACHTBERG-BECKUM, Haus Holzem

Kommissar:

-KAUFMANN-HOCKER Christel wohnhaft in D-40489 DÜSSELDORF, 189, Bockumerstrasse

Référence de publication: 2014060442/19.

(140069057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Velvet Securities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 186.393.

EXTRAIT

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé en date du 16 avril 2014, la société HP Funding Corp S.A. a cédé quatre cent quatre-vingt dix-neuf parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la Société à la société HPMC2 S.à r.l., agissant au nom et pour le compte de son compartiment O, une société à responsabilité limitée de titrisation de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L -1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 133786.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire des Associés en date du 16 avril 2014 que Monsieur Jean-Daniel Cohen a été nommé Gérant de classe A de la Société pour une durée de six ans avec effet au 16 avril 2014.

Monsieur Miguel Coca Prat, Administrateur de sociétés, né le 7 octobre 1969 à Cordoba (Espagne), résidant à Eduardo Sotomayor 4, 14650 Bujalance, (province de Cordoba), Espagne, a été nommé Gérant de classe B de la Société pour une durée de six ans avec effet au 16 avril 2014.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2014060473/21.

(140069159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

LTS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 185.405.

—
EXTRAIT

En Date du 11 avril 2014, le siège social de la Société a été transféré au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Pour la Société

Jonathan Muir

Référence de publication: 2014060998/13.

(140070772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Luxba 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 14, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 68.879.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 avril 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- LUXBA 2000 SA, avec siège social à L-4086 ESCH/ALZETTE, 14 boulevard Pierre Dupong,

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, juge et liquidateur Me Marie-Christine GAUTIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Marie-Christine GAUTIER

22, rue Marie-Adélaïde

L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2014060999/18.

(140070634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

globeSettle, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 180.838.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 7 avril 2014.

En date du 7 avril 2014, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux délégués à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

* Monsieur Andrea TRANQUILLINI, né le 9 juin 1966 à Varese, Italie, résidant à l'adresse suivante: 9, Via Fiume, 21100 Varese, Italie;

* Monsieur Philippe VAN HECKE, né le 23 janvier 1967 à Bruxelles, Belgique, résidant à l'adresse suivante: 238, chemin des Espagnols, 6700 Arlon, Belgique.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 mars 2014;

- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 7 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

GlobeSettle

Signature

Référence de publication: 2014061006/23.

(140070970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

fLAB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 146.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061003/9.

(140071096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Wharf Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 280.375,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 173.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060976/10.

(140070319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

VTS Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 112.136.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060974/10.

(140070191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Global Blue Management GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 169.311.

EXTRAIT

Le mandat de gérant de Monsieur Per Setterberg a pris fin le 10 avril 2014.

Monsieur David Baxby, né le 12 septembre 1973 à Caringbah, New South Wales, Australie et demeurant professionnellement au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, avec effet au 10 avril 2014 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe I:

- Wolfgang ZETTEL
- Stefan LAMBERT
- Joseph Howard OSNOSS
- Christian Yannick LUCAS

Gérants

- Jürgen DIEGRUBER
- David BAXBY

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014060996/25.

(140070065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Arches Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 124.597.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 janvier 2014 au siège de la société

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 10 janvier 2014 au siège de la Société que:

1 - l'Assemblée confirme l'élection définitive de Monsieur Marc Augier aux fonctions d'Administrateur de la Société suite à sa cooptation en remplacement de Monsieur Régis MEISTER avec effet au 8 avril 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2014061022/13.

(140071237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Atrium Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 174.015.

EXTRAIT

I/ Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 26 mars 2014 entre:

- Atrium Finance US LLC, une société à responsabilité limitée, de l'état de Delaware, ayant son siège social au 150 South Wacker Drive, 31^{ème} étage, IL60606 Chicago, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5493596,

Et,

- Vilicus 121 GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à Spardorfer Strasse 26, 91054 Erlangen, Allemagne, et enregistrée auprès du Registre du Commerce de Fürth, Allemagne, sous le numéro HRB 14495,

que mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, ont été transférées par Atrium Finance US LLC, susnommée, à Vilicus 121 GmbH, susnommée.

II/ Il ressort également d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 26 mars 2014 entre:

- Atrium Finance US LLC, une société à responsabilité limitée, de l'état de Delaware, ayant son siège social au 150 South Wacker Drive, 31^{ème} étage, IL60606 Chicago, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5493596,

Et.,

- Iflow Beteiligungs GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à Marienstrasse 5, 0-89250 Senden, Allemagne, et enregistrée auprès du Registre du Commerce de Memmingen, Allemagne, sous le numéro HRB 13048,

que mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, ont été transférées par Atrium Finance US LLC, susnommée, à Iflow Beteiligungs GmbH, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Atrium Finance US LLC	10.000 parts sociales de classe A
Vilicus 121 GmbH	1.250 parts sociales de classe B
Iflow Beteiligungs GmbH	1.250 parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerber, le 2 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2014061028/41.

(140071380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Builders Direct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 251, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 175.694.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061091/10.

(140071191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

BRE/Europe 3-A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.720.

Rectificatif du dépôt no. L 130156449

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061089/10.

(140070843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Cartwright II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 107.527.

Extrait des résolutions du gérant unique de la société prises en date du 25 avril 2014

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la société du 49, route d'Arlon L- 1140 Luxembourg au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061100/13.

(140071309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Eliseo Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.697.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 14 avril 2014, que l'associé unique de la Société, Gevrey Investissement S.à r.l., (anciennement Lucy V Finance S.à r.l.), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B168.512, a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Mercury Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B172.153, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Mercury Finance S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014061129/21.

(140070589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Compass International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 143.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061102/9.

(140071303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

BRE/Europe 3-P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.751.

Rectificatif du dépôt no. L 130148425

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061090/10.

(140070842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Compo AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 159.796.

Les comptes consolidés pour la période 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Compo AcquiCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014061103/12.

(140070975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Candriam Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 37.647.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2014:

Il a été procédé à la nomination statutaire suivante:

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de la Société du 4 mars 2014 de nommer Mme Yie-Hsin HUNG (ayant son adresse professionnelle 51 Madison Avenue, New York, 10010, USA) avec effet immédiat à la fonction de Président du Conseil d'administration de Candriam Luxembourg. Le mandat de Mme HUNG prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, dont le siège social se situe 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour l'exercice 2014, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2015 de la Société.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Candriam Luxembourg SA

Naïm Abou-Jaoudé / Jean-Yves Maldague

Administrateur-Directeur / Administrateur délégué

Référence de publication: 2014061098/23.

(140070497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

WR IMMO1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 34, Akescht.

R.C.S. Luxembourg B 169.107.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 22 avril 2014.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2014060537/12.

(140069112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

SHCO 56 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.424.

In the year two thousand and fourteen, the eighteenth day of April,

before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

KIA VIII (International), L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number 36744,

here represented by Peggy Simon, private employee, residing professionally in Echternach, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of SHCO 56 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.424 (NIN 2013 2462 748) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Me Francis Kessler on 25 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 484, dated 21 February 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since that date.

III. The appearing party, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To suppress the nominal value of the shares.
2. To convert, with effect as of 25 November 2013, the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) in accordance with the EUR/USD exchange rate published by the European Central Bank on 22 November 2013.
3. To increase the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) without issuing any new shares, divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.
4. To convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, into twenty thousand (20,000) shares, without nominal value.
5. To reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share.
6. To convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with effect as of 25 November 2013.
7. To amend article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company.
8. To amend article 9 of the articles of association of the Company.
9. Miscellaneous.

IV. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert, with effect as of 25 November 2013, the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD), so that the share capital twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, is converted, in accordance with the EUR/USD exchange rate published by the European Central Bank on 22 November 2013 (i.e. EUR 1 = USD 1.3518), into sixteen thousand eight hundred ninety-seven United States Dollars and fifty Cents (USD 16,897.50), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand one hundred two United States Dollars and fifty Cents (USD 3,102.50), without issuing any new shares, so as to increase it from its amount after conversion of sixteen thousand eight hundred ninety-seven United States Dollars and fifty Cents (USD 16,897.50) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

The amount of three thousand one hundred two United States Dollars and fifty Cents (USD 3,102.50) has been fully paid-up in cash, so that such amount is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, into twenty thousand (20,000) shares, without nominal value.

After the above mentioned conversion and increase of the share capital of the Company, the share capital of the Company is held as follows:

Shareholder	Number of shares	Subscribed amount amount (USD)	% of share capital
KIA VIII (International), L.P.	20,000	20,000	100%
TOTAL	20,000	20,000	100%

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with effect as of 25 November 2013.

Seventh resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Eighth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 9 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 9.**

9.1 The shares are indivisible and the company recognises only one (1) owner per share.

9.2 The shares are freely transferable between shareholders.

9.3 When the company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

9.4 When the company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital and to the provisions of article 9.5

9.5 The shares are stapled to the income participating preferred equity certificates having a par value of USD 1 each issued by the company from time to time (the IPPECs). Any shareholder who transfers one or more of his shares, to a third party shall transfer a same proportion (based on par value) of his IPPECs to that same third party.

9.6 A share transfer is only binding on the company or third parties following notification to or acceptance by the company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

9.7 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

9.8 The company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital."

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

KIA VIII (INTERNATIONAL), L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) régie par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à PO Box 309, Uglan House, George Town KY1-1104, Grand Caïman, Iles Caïmans et immatriculée au registre de des Iles Caïmans, sous le numéro 36744,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, résidant professionnellement à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de SHCO 56 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 183.424 (NIN 2013 2462 748) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Me Francis Kessler le 25 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 484 du 21 février 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu avoir été pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Supprimer la valeur nominale des parts sociales.
 2. Convertir, avec effet au 25 novembre 2013, le capital social de la Société de l'euro (EUR) en dollars américains (USD) conformément au taux de change EUR/USD publié par la Banque Centrale Européenne le 22 novembre 2013.
 3. Augmenter le capital social de la Société de son montant après conversion à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) sans émission de nouvelles parts sociales, divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sans valeur nominale.
 4. Convertir les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) parts sociales sans valeur nominale.
 5. Réintroduire une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) par part sociale.
 6. Convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD) avec effet au 25 novembre 2013.
 7. Modifier le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts de la Société.
 8. Modifier l'article 9 des statuts de la Société.
 9. Divers.
- IV. La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir, avec effet au 25 novembre 2013, le capital social de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD), afin que le capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sans valeur nominale, soit converti, conformément au taux de change EUR/USD publié par la Banque Centrale Européenne le 22 novembre 2013 (à savoir EUR 1 = USD 1,3518), en seize mille huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et cinquante cents (USD 16.897,50), divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille cent deux dollars américains et cinquante cents (USD 3.102,50), sans émission de nouvelles parts sociales, afin de l'augmenter de son montant après conversion de seize mille huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et cinquante cents (USD 16.897,50) à vingt mille dollars américains (USD 20.000), divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Le montant de trois mille cent deux dollars américains et cinquante cents (USD 3.102,50), a été entièrement libéré en numéraire, afin que ce montant soit désormais à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) parts sociales, sans valeur nominale.

Après la conversion et l'augmentation de capital social de la Société mentionnés ci-dessus, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (USD)	% du capital social
KIA VIII (INTERNATIONAL), L.P.	20.000	20.000	100%
TOTAL	20.000	20.000	100%

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de réintroduire une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) par part sociale.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD) avec effet au 25 novembre 2013.

Septième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6, paragraphe premier des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Huitième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 9 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.**

9.1 Les parts sociales sont indivisibles et la société reconnaît un (1) seul propriétaire par part sociale.

9.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

9.3 Lorsque la société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

9.4 Lorsque la société a plus d'un associé, la cession des parts (inter vivos) à un tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au minimum les trois-quarts du capital social et aux dispositions prévues par l'article 9.5.

9.5 Les parts sociales sont attachées aux certificats de parts sociales privilégiées participatifs (income participating preferred equity certificates) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacun, émis par la société s'il y a lieu (les CPSPP) audit tiers.

9.6 Une cession de part sociale n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'à la suite de la notification à ou de l'acceptation par la société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

9.7 Un registre d'associés est tenu au siège social et peut être consulté par et à la demande de tout associé.

9.8 La société peut racheter ses propres parts sociales, sous réserve de détenir suffisamment de réserves distribuables à cet effet ou si le rachat est la conséquence d'une réduction du capital social de la Société.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Echternach, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 avril 2014. Relation: ECH/2014/804. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060396/211.

(140069696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Sivato Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 8.948.149,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.852.

In the year two thousand fourteen, on the thirty-first day of the month of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Sivato Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, with a share capital of eight million nine hundred and six thousand four hundred and ninety-one Danish Crowns (DKK 8,906,491.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B177.852 (the "Company").

There appeared:

(1) AGILITAS 2013 CO-INVESTMENT FUND I LP, a limited partnership established under the laws of Jersey, having its registered office at Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, registered under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 with number 1588, acting by its general partner AGILITAS 2013 COINVESTMENT I GP LP, a limited partnership established under the laws of Jersey, having its registered office at Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, registered under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 with number 1589, itself acting by its general partner AGILITAS 2013 CO-INVESTMENT I GP LIMITED, a limited liability company established under the laws of Jersey, having its registered office at Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, registered under the Companies (Jersey) Law 1991 with number 111594 ("Agilintas Fund 1"),

here represented by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(2) AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY FUND LP, a limited partnership established under the laws of Jersey, having its registered office at Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, registered under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 with number 1619, acting by its general partner AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY GP LP, a limited partnership established under the laws of Jersey, having its registered office at Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, registered under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 with number 1618, itself acting by its general partner AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY GP LIMITED, a limited liability company established under the laws of Jersey, having its registered office at Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, registered under the Companies (Jersey) Law 1991 with number 113076 ("Agilintas Fund 2"),

here represented by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(3) STOMSTANGEN AS, a company incorporated under the laws of Norway with registration number 987655291 and registered address at Stromstangen AS Olav VS Gate 5, Postbohs 1273 Vika, N-0111 Oslo, Norway ("Stromstangen"),

here represented by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

(4) FATBUREN EUROPA B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands with registration number 33230507 and registered address at Claude Debussylaan 18, 1082MD Amsterdam, the Netherlands ("Fatburen"),

here represented by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

1. The proxies of the appearing parties shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. The appearing parties declare that they are the shareholders of the Company and represent the entirety of the share capital of the Company.

3. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 30 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1827 of 30 July 2013.

4. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have last been amended pursuant to a notarial deed by Maître Francis Kessler, prenamed, on 11 October 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

5. The appearing parties, represented as above mentioned, have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda (the "Agenda"):

Agenda:

1. Waiver of the convening formalities.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-one thousand six hundred and fifty-eight Danish Crowns (DKK 41,658.-) so as to raise it from its current amount of eight million nine hundred and six thousand four hundred and ninety-one Danish Crowns (DKK 8,906,491.-) represented by (i) four million six hundred and eighty-seven thousand five hundred and seven (4,687,507) ordinary shares, (ii) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class A shares, (iii) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class B shares, (iv) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class C shares, (v) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class D shares, (vi) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class E shares, (vii) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class F shares, (viii) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class G shares, (ix) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class H shares and (x) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class I shares, all having a nominal value of one Danish Crown (DKK 1.-) each, to an amount of eight million nine hundred and forty-eight thousand one hundred and forty-nine Danish Crowns (DKK 8,948,149.-) represented by (i) four million seven hundred and nine thousand four hundred and twenty-eight (4,709,428) ordinary shares, (ii) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class A shares, (iii) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class B shares, (iv) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class C shares, (v) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class D shares, (vi) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class E shares, (vii) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class F shares, (viii) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class G shares, (ix) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class H shares and (x) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class I shares, all having a nominal value of one Danish Crown (DKK 1.-) each.

3. Issuance with payment of a total share premium of one hundred and seventy-seven thousand five hundred and forty-nine Danish Crowns (DKK 177,549.-) of (i) twenty-one thousand nine hundred and twenty-one (21,921) new ordinary shares, (ii) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class A shares, (iii) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class B shares, (iv) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class C shares, (v) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class D shares, (vi) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class E shares, (vii) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class F shares, (viii) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class G shares, (ix) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class H shares and (x) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class I shares, all having a nominal value of one Danish Crown (DKK 1.-) each, at an aggregate subscription price of two hundred and nineteen thousand two hundred and seven Danish Crowns (DKK 219,207.-), and having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the relevant class (the "New Shares").

4. Subscription to the New Shares by Agilitas 2013 Private Equity Fund LP, by way of a contribution in cash in the aggregate amount of two hundred and nineteen thousand two hundred and seven Danish Crowns (DKK 219,207.-) (the "Agilitas Fund 2 Subscription Price") and allocation by the Company of the New Shares to Agilitas 2013 Private Equity Fund LP.

5. Amendment of the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 2. and 3. above, as follows:

" **6.1. Subscribed share capital.** The Company's share capital is fixed at eight million nine hundred and forty-eight thousand one hundred and forty-nine Danish Crowns (DKK 8,948,149.-) represented by (i) four million seven hundred and nine thousand four hundred and twenty-eight (4,709,428) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class A shares (the "Class A Shares"), (iii) four hundred and

seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class B shares (the "Class B Shares"), (iv) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class C shares (the "Class C Shares"), (v) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class D shares (the "Class D Shares"), (vi) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class E shares (the "Class E Shares"), (vii) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class F shares (the "Class F Shares"), (viii) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class G shares (the "Class G Shares"), (ix) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class H shares (the "Class H Shares") and (x) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class I shares (the "Class I Shares" and, together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares, the "Preferred Shares") representing a total of eight million nine hundred and forty-eight thousand one hundred and forty-nine (8,948,149) shares with a nominal value of one Danish Crown (DKK 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders expressly waive any and all requirements with respect to convening at the present meeting, the shareholders represented at the present meeting as stated above considering themselves as duly convened and declaring having a due and perfect knowledge of the Agenda which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of forty-one thousand six hundred and fifty-eight Danish Crowns (DKK 41,658.-) so as to raise it from its current amount of eight million nine hundred and six thousand four hundred and ninety-one Danish Crowns (DKK 8,906,491.-) represented by (i) four million six hundred and eighty-seven thousand five hundred and seven (4,687,507) ordinary shares, (ii) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class A shares, (iii) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class B shares, (iv) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class C shares, (v) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class D shares, (vi) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class E shares, (vii) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class F shares, (viii) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class G shares, (ix) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class H shares and (x) four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-six (468,776) class I shares, all having a nominal value of one Danish Crown (DKK 1.-) each, to an amount of eight million nine hundred and forty-eight thousand one hundred and forty-nine Danish Crowns (DKK 8,948,149.-) represented by (i) four million seven hundred and nine thousand four hundred and twenty-eight (4,709,428) ordinary shares, (ii) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class A shares, (iii) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class B shares, (iv) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class C shares, (v) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class D shares, (vi) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class E shares, (vii) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class F shares, (viii) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class G shares, (ix) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class H shares and (x) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class I shares, all having a nominal value of one Danish Crown (DKK 1.-) each.

Third resolution

The Meeting RESOLVES to issue the New Shares, i.e. (i) twenty-one thousand nine hundred and twenty-one (21,921) new ordinary shares, (ii) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class A shares, (iii) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class B shares, (iv) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class C shares, (v) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class D shares, (vi) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class E shares, (vii) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class F shares, (viii) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class G shares, (ix) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class H shares and (x) two thousand one hundred and ninety-three (2,193) new class I shares, all having a nominal value of one Danish Crown (DKK 1.-) each, and bearing the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the relevant class, with payment of a share premium in an aggregate amount of one hundred and seventy-seven thousand five hundred and forty-nine Danish Crowns (DKK 177,549.-).

Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to accept and record the subscription of the New Shares by Agilitas Fund 2 and to allocate such New Shares to Agilitas Fund 2.

Subscription / Payment

There now appears Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Agilitas Fund 2, by virtue of a power of attorney given under private seal above mentioned.

Agilitas Fund 2, represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

- (a) subscribe to the New Shares; and
- (b) fully pay up the New Shares by way of a payment in cash of the Agilitas Fund 2 Subscription Price, i.e. two hundred and nineteen thousand two hundred and seven Danish Crowns (DKK 219,207.-).

The Agilitas Fund 2 Subscription Price is forthwith at the free disposal of the Company.

The Meeting RESOLVES to allocate the Agilitas Fund 2 Subscription Price as follows:

- (a) forty-one thousand six hundred and fifty-eight Danish Crowns (DKK 41,658.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- (b) nineteen thousand seven hundred and twenty-four Danish Crowns (DKK 19,724.-) shall be allocated to the share premium attached to the class A shares in the share capital of the Company;
- (c) nineteen thousand seven hundred and twenty-four Danish Crowns (DKK 19,724.-) shall be allocated to the share premium attached to the class B shares in the share capital of the Company;
- (d) nineteen thousand seven hundred and twenty-four Danish Crowns (DKK 19,724.-) shall be allocated to the share premium attached to the class C shares in the share capital of the Company;
- (e) nineteen thousand seven hundred and twenty-four Danish Crowns (DKK 19,724.-) shall be allocated to the share premium attached to the class D shares in the share capital of the Company;
- (f) nineteen thousand seven hundred and twenty-four Danish Crowns (DKK 19,724.-) shall be allocated to the share premium attached to the class E shares in the share capital of the Company;
- (g) nineteen thousand seven hundred and twenty-four Danish Crowns (DKK 19,724.-) shall be allocated to the share premium attached to the class F shares in the share capital of the Company;
- (h) nineteen thousand seven hundred and twenty-four Danish Crowns (DKK 19,724.-) shall be allocated to the share premium attached to the class G shares in the share capital of the Company;
- (i) nineteen thousand seven hundred and twenty-four Danish Crowns (DKK 19,724.-) shall be allocated to the share premium attached to the class H shares in the share capital of the Company; and
- (j) nineteen thousand seven hundred and fifty-seven Danish Crowns (DKK 19,757.-) shall be allocated to the share premium attached to the class I shares in the share capital of the Company.

As a result of the issuance of the New Shares by the Company, and their subscription as described above, the share capital of the Company is from now on divided as follows:

Shareholders	Number and class of shares held in the share capital of the Company	Aggregate share premium amount linked to the relevant share class
Agilitas Fund 1	1,530,906 ordinary shares	DKK 0.-
	153,099 class A shares	DKK 1,388,174.-
	153,099 class B shares	DKK 1,388,174.-
	153,099 class C shares	DKK 1,388,174.-
	153,099 class D shares	DKK 1,388,174.-
	153,099 class E shares	DKK 1,388,174.-
	153,099 class F shares	DKK 1,388,174.-
	153,099 class G shares	DKK 1,388,174.-
	153,099 class H shares	DKK 1,388,174.-
	153,099 class I shares	DKK 1,388,176.-
Agilitas Fund 2	2,645,325 ordinary shares	DKK 0.-
	264,552 class A shares	DKK 2,380,770.-
	264,552 class B shares	DKK 2,380,770.-
	264,552 class C shares	DKK 2,380,770.-
	264,552 class D shares	DKK 2,380,770.-
	264,552 class E shares	DKK 2,380,770.-
	264,552 class F shares	DKK 2,380,770.-
	264,552 class G shares	DKK 2,380,770.-
	264,552 class H shares	DKK 2,380,770.-
	264,552 class I shares	DKK 2,380,811.-
Stromstangen	199,949 ordinary shares	DKK 0.-
	19,994 class A shares	DKK 179,955.-
	19,994 class B shares	DKK 179,955.-
	19,994 class C shares	DKK 179,955.-
	19,994 class D shares	DKK 179,955.-
	19,994 class E shares	DKK 179,955.-
	19,994 class F shares	DKK 179,955.-

	19,994 class G shares	DKK 179,955.-
	19,994 class H shares	DKK 179,955.-
	19,994 class I shares	DKK 179,958.-
Fatburen	333,248 ordinary shares	DKK 0.-
	33,324 class A shares	DKK 299,925.-
	33,324 class B shares	DKK 299,925.-
	33,324 class C shares	DKK 299,925.-
	33,324 class D shares	DKK 299,925.-
	33,324 class E shares	DKK 299,925.-
	33,324 class F shares	DKK 299,925.-
	33,324 class G shares	DKK 299,925.-
	33,324 class H shares	DKK 299,925.-
	33,324 class I shares	DKK 299,925.-
Total	4,709,428 ordinary shares,	DKK 0.-
	470,969 class A shares	DKK 4,248,824.-
	470,969 class B shares	DKK 4,248,824.-
	470,969 class C shares	DKK 4,248,824.-
	470,969 class D shares	DKK 4,248,824.-
	470,969 class E shares	DKK 4,248,824.-
	470,969 class F shares	DKK 4,248,824.-
	470,969 class G shares	DKK 4,248,824.-
	470,969 class H shares	DKK 4,248,824.-
	470,969 class I shares	DKK 4,248,870.-

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles, so as to reflect the second and third resolutions adopted above, as follows:

" **6.1. Subscribed share capital.** The Company's share capital is fixed at eight million nine hundred and forty-eight thousand one hundred and forty-nine Danish Crowns (DKK 8,948,149.-) represented by (i) four million seven hundred and nine thousand four hundred and twenty-eight (4,709,428) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class A shares (the "Class A Shares"), (iii) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class B shares (the "Class B Shares"), (iv) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class C shares (the "Class C Shares"), (v) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class D shares (the "Class D Shares"), (vi) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class E shares (the "Class E Shares"), (vii) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class F shares (the "Class F Shares"), (viii) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class G shares (the "Class G Shares"), (ix) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class H shares (the "Class H Shares") and (x) four hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-nine (470,969) class I shares (the "Class I Shares" and, together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares, the "Preferred Shares") representing a total of eight million nine hundred and forty-eight thousand one hundred and forty-nine (8,948,149) shares with a nominal value of one Danish Crown (DKK 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente-et un mars,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") des associés de Sivato Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec un capital social de huit millions neuf cent six mille quatre cent quatre-vingt-onze Couronnes Danoises (8.906.491,- DKK), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177.852 (la "Société").

Ont comparu:

2. AGILITAS 2013 CO-INVESTMENT FUND I LP, un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 1588, agissant par son general partner AGILITAS 2013 CO-INVESTMENT I GP LP, un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 1589, lui-même agissant par son general partner AGILITAS 2013 CO-INVESTMENT GP LIMITED, un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 111594 ("Agilintas Fund 1"),

ici représenté par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

3. AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY FUND LP, un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 1619, agissant par son general partner AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY GP LP, un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 1618, lui-même agissant par son general partner AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY GP LIMITED, un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 113076, ("Agilintas Fund 2"),

ici représenté par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

4. STROMSTANGEN AS, une société constituée sous le droit norvégien, enregistrée sous le numéro 987655291 et ayant son adresse au Stromstangen AS Olav VS gate 5, Postbohs 1273 Vika, N-0111 Oslo, Norvège ("Stromstangen"),

ici représenté par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

5. FATBUREN EUROPA B.V., une société constituée sous le droit néerlandais, enregistrée sous le numéro 33230507 et ayant son adresse à Clause Debussylaan 18, 1082MD Amsterdam, Pays-Bas ("Fatburen"),

ici représenté par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

1. Les procurations des parties comparantes resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

2. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les associés de la Société et représentent l'intégralité du capital social de la Société.

3. La Société a été constituée par un acte de Maître Francis Kessler, précité, en date du 30 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1827 du 30 juillet 2013.

4. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, prénoté, du 11 octobre 2013, en cours de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, N° 2436 du 2 octobre 2013.

5. Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont reconnu être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant ("Ordre du Jour"):

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-et-un mille six cent cinquante-huit Couronnes Danoises (41.658,- DKK), pour le porter de son montant actuel de huit millions neuf cent six mille quatre cent quatre-vingt-onze Couronnes Danoises (8.906.491,- DKK), représenté par quatre millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent sept (4.687.507) parts sociales ordinaires, quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe A, quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe B, quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe C, quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe D, quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe E, quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe F, quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe G, quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe H et quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe I, d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (1,- DKK) chacune, à un montant de huit millions neuf cent quarante-huit mille cent quarante-neuf Couronnes Danoises (DKK 8.948.149,- DKK), repré-

senté par quatre millions sept cent neuf mille quatre cent vingt-huit (4.709.428) parts sociales ordinaires, quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe A, quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe B, quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe C, quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe D, quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe E, quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe F, quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe G, quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe H et quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe I, d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (1,- DKK) chacune.

3. Emission avec paiement d'une prime d'émission totale de cent soixante-dix-sept mille cinq cent quarante-neuf Couronnes Danoises (177.549,- DKK) de (i) vingt-et-un mille neuf cent vingt-et-une (21.921) parts sociales ordinaires, (ii) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe A, (iii) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe B, (iv) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe C, (v) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe D, (vi) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe E, (vii) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe F, (viii) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe G, (ix) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe H et (x) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale d'une Couronne Danoise (1,- DKK) chacune, un prix total de souscription de deux cent dix-neuf mille deux cent sept Couronnes Danoises (219.207,-DKK) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes de chaque classe concernée (les "Nouvelles Parts Sociales").

4. Souscription des Nouvelles Parts Sociales par Agilitas 2013 Private Equity Fund LP, au moyen d'un paiement en cash d'un montant total de deux cent dix-neuf mille deux cent sept Couronnes Danoises (219.207,- DKK) (le "Prix de Souscription Agilitas Fund 2") et allocation par la Société des Nouvelles Parts Sociales à Agilitas 2013 Private Equity Fund LP;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées dans le cadre des points 2. et 3. ci-dessus, de la façon suivante:

" **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à huit millions neuf cent quarante-huit mille cent quarante-neuf Couronnes Danoises (8.948.149,- DKK) représenté par (i) quatre millions sept cent neuf mille quatre cent vingt-huit (4.709.428) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), (ii) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), (iii) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), (iv) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), (v) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), (vi) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), (vii) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), (viii) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), (ix) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") et (x) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I" et, ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe H, les "Parts Sociales Préférentielles") représentant un total de huit millions neuf cent quarante-huit mille cent quarante-neuf (8.948.149) parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

L'Assemblée a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés renoncent expressément aux formalités de convocation à la présente assemblée, les associés représentés à la présente assemblée comme indiqué ci-avant, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-et-un mille six cent cinquante-huit Couronnes Danoises (41.658,- DKK), pour le porter de son montant actuel de huit millions neuf cent six mille quatre cent quatre-vingt-onze Couronnes Danoises (8.906.491,- DKK), représenté par quatre millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent sept (4.687.507) parts sociales ordinaires, quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe A, quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe B, quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe C, quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe D, quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe E, quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe F, quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe G, quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe H et quatre cent soixante-huit mille sept cent soixante-seize (468.776) parts sociales de classe I, d'une valeur nominale d'une Couronne

Danoise (1,- DKK) chacune, à un montant de huit millions neuf cent quarante-huit mille cent quarante-neuf Couronnes Danoises (DKK 8.948.149,- DKK), représenté par quatre millions sept cent neuf mille quatre cent vingt-huit (4.709.428) parts sociales ordinaires, quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe A, quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe B, quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe C, quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe D, quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe E, quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe F, quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe G, quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe H et quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe I, d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (1,- DKK) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'émettre les Nouvelles Parts Sociales, c'est-à-dire (i) vingt-et-un mille neuf cent vingt-et-une (21.921) parts sociales ordinaires, (ii) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe A, (iii) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe B, (iv) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe C, (v) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe D, (vi) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe E, (vii) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe F, (viii) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe G, (ix) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe H et (x) deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) parts sociales de classe I, d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (1,- DKK) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes de chaque classe concernée, avec paiement d'une prime d'émission totale de cent soixante-dix-sept mille cinq cent quarante-neuf Couronnes Danoises (177.549,- DKK).

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accepter et enregistrer la souscription des Nouvelles Parts Sociales par Agilitas Fund 2 et d'allouer les Nouvelles Parts Sociales à Agilitas Fund 2.

Souscription / Paiement

Intervient maintenant Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, agissant en sa qualité de représentant de Agilitas Fund 2, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé mentionnée ci-dessus.

Agilitas Fund 2, représenté comme ci-avant indiqué, intervient et déclare:

- (a) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales; et
- (b) payer et libérer les Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en espèces du Prix de Souscription Agilitas Fund 2, c'est-à-dire deux cent dix-neuf mille deux cent sept Couronnes Danoises (219.207,- DKK).

Le Prix de Souscription Agilitas Fund 2 se trouve dorénavant à la libre disposition de la Société.

L'Assemblée DECIDE d'allouer le Prix de Souscription Agilitas Fund 2 de la façon suivante:

- (a) quarante-et-un mille six cent cinquante-huit Couronnes Danoises (41.658,- DKK) sont allouées au compte de capital social nominal de la Société;
- (b) dix-neuf mille sept cent vingt-quatre Couronnes Danoises (19.724,- DKK) sont allouées au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe A dans le capital social de la Société;
- (c) dix-neuf mille sept cent vingt-quatre Couronnes Danoises (19.724,- DKK) sont allouées au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe B dans le capital social de la Société;
- (d) dix-neuf mille sept cent vingt-quatre Couronnes Danoises (19.724,- DKK) sont allouées au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe C dans le capital social de la Société;
- (e) dix-neuf mille sept cent vingt-quatre Couronnes Danoises (19.724,- DKK) sont allouées au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe D dans le capital social de la Société;
- (f) dix-neuf mille sept cent vingt-quatre Couronnes Danoises (19.724,- DKK) sont allouées au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe E dans le capital social de la Société;
- (g) dix-neuf mille sept cent vingt-quatre Couronnes Danoises (19.724,- DKK) sont allouées au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe F dans le capital social de la Société;
- (h) dix-neuf mille sept cent vingt-quatre Couronnes Danoises (19.724,- DKK) sont allouées au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe G dans le capital social de la Société;
- (i) dix-neuf mille sept cent vingt-quatre Couronnes Danoises (19.724,- DKK) sont allouées au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe H dans le capital social de la Société; et
- (j) dix-neuf mille sept cent cinquante-sept Couronnes Danoises (19.757,- DKK) sont allouées au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe I dans le capital social de la Société.

En conséquence de l'émission par la Société des Nouvelles Parts Sociales, et de leur souscription comme décrit ci-dessus, le capital social de la Société est maintenant divisé de la façon suivante:

Associés	Nombre et classes de parts sociales dans le capital social de la Société	Montant total de prime d'émission attachée à la classe de part sociale correspondante
Agilitas Fund 1	1.530.906 parts sociales ordinaires	0,- DKK
	153.099 parts sociales de classe A	1.388.174,- DKK
	153.099 parts sociales de classe B	1.388.174,- DKK
	153.099 parts sociales de classe C	1.388.174,- DKK
	153.099 parts sociales de classe D	1.388.174,- DKK
	153.099 parts sociales de classe E	1.388.174,- DKK
	153.099 parts sociales de classe F	1.388.174,- DKK
	153.099 parts sociales de classe G	1.388.174,- DKK
	153.099 parts sociales de classe H	1.388.174,- DKK
	153.099 parts sociales de classe I	1.388.176,- DKK
Agilitas Fund 2	2.645.325 parts sociales ordinaires	0,- DKK
	264.552 parts sociales de classe A	2.380.770,- DKK
	264.552 parts sociales de classe B	2.380.770,- DKK
	264.552 parts sociales de classe C	2.380.770,- DKK
	264.552 parts sociales de classe D	2.380.770,- DKK
	264.552 parts sociales de classe E	2.380.770,- DKK
	264.552 parts sociales de classe F	2.380.770,- DKK
	264.552 parts sociales de classe G	2.380.770,- DKK
	264.552 parts sociales de classe H	2.380.770,- DKK
	264.552 parts sociales de classe I	2.380.811,- DKK
Stromstangen	199.949 parts sociales ordinaires	0,- DKK
	19.994 parts sociales de classe A	179.955,- DKK
	19.994 parts sociales de classe B	179.955,- DKK
	19.994 parts sociales de classe C	179.955,- DKK
	19.994 parts sociales de classe D	179.955,- DKK
	19.994 parts sociales de classe E	179.955,- DKK
	19.994 parts sociales de classe F	179.955,- DKK
	19.994 parts sociales de classe G	179.955,- DKK
	19.994 parts sociales de classe H	179.955,- DKK
	19.994 parts sociales de classe I	179.958,- DKK
Fatburen	333.248 parts sociales ordinaires	0,- DKK
	33.324 parts sociales de classe A	299.925,- DKK
	33.324 parts sociales de classe B	299.925,- DKK
	33.324 parts sociales de classe C	299.925,- DKK
	33.324 parts sociales de classe D	299.925,- DKK
	33.324 parts sociales de classe E	299.925,- DKK
	33.324 parts sociales de classe F	299.925,- DKK
	33.324 parts sociales de classe G	299.925,- DKK
	33.324 parts sociales de classe H	299.925,- DKK
	33.324 parts sociales de classe I	299.925,- DKK
Total	4.709.428 parts sociales ordinaires	0,- DKK
	470.969 parts sociales de classe A	4.248.824,- DKK
	470.969 parts sociales de classe B	4.248.824,- DKK
	470.969 parts sociales de classe C	4.248.824,- DKK
	470.969 parts sociales de classe D	4.248.824,- DKK
	470.969 parts sociales de classe E	4.248.824,- DKK
	470.969 parts sociales de classe F	4.248.824,- DKK
	470.969 parts sociales de classe G	4.248.824,- DKK
	470.969 parts sociales de classe H	4.248.824,- DKK
	470.969 parts sociales de classe I	4.248.870,- DKK

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts afin de refléter les deuxième et troisième résolutions adoptées ci-dessus, de la façon suivante:

" **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à huit millions neuf cent quarante-huit mille cent quarante-neuf Couronnes Danoises (8.948.149,- DKK) représenté par (i) quatre millions sept cent neuf mille quatre cent vingt-

huit (4.709.428) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), (ii) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), (iii) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), (iv) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), (v) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), (vi) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), (vii) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), (viii) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), (ix) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") et (x) quatre cent soixante-dix mille neuf cent soixante-neuf (470.969) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I" et, ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe H, les "Parts Sociales Préférentielles") représentant un total de huit millions neuf cent quarante-huit mille cent quarante-neuf (8.948.149) parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2014. Relation: EAC/2014/4829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014060370/534.

(140069334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

SCI Money Plus, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg E 5.329.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le neuf avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Clive-Lygidre ETITIE, employé, né à Brazzaville (Congo) le 23 décembre 1985, demeurant à F-69520 Grigny (France), 14, rue de Badan,

2. Madame Danitza Marie-Christiane SURAY épouse ETITIE, employée, née à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 26 novembre 1981, demeurant à F-69520 Grigny (France), 14, rue de Badan, ici non présente mais représentée par Clive-Lygidre ETITIE, susdit, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 avril 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les comparants ont requis le notaire de dresser acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent avoir arrêté entre eux comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: "SCI MONEY PLUS"

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Titre II. Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à MILLE EUROS (EUR 1.000,-), divisé en parts de MILLE (1.000) de UN EURO (EUR 1.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1. Clive-Lygidre ETITIE, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts	999
2. Danitza Marie-Christiane SURAY-ETITIE, une part	1
Total: mille parts	1.000

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts sociales entre vifs par un associé à un non-associé, les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé sont, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, communiqués par le cédant ou le cessionnaire au(x) gérant(s).

En cas de dévolution de parts sociales pour cause de mort de leur propriétaire à un non-associé (à l'exception toutefois des descendants en ligne directe ou du conjoint survivant), les associés obligent d'ores et déjà irrévocablement leurs héritiers et ayants-cause généralement quelconques à les offrir aux associés survivants - par l'intermédiaire du(des) gérant(s) - endéans les six (6) mois de leur décès par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Tant que cette rétrocession n'aura pas été faite, le droit de vote aux assemblées générales des parts sociales concernées est suspendu et, si l'associé décédé était gérant, il ne sera pas pourvu à son remplacement de sorte que la société pourra temporairement être engagée par le (les) gérant(s) survivant(s).

Dans les deux hypothèses, le(s) gérant(s) continuera(ont) cette information aux associés restants respectivement survivants endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par les associés restants respectivement survivants dans le mois de la susdite information. Ils y ont droit en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut cependant céder son droit de reprise à un autre associé.

Le prix de cession est celui dont question infra, ce que tous les associés acceptent dès-à-présent expressément tant pour eux mêmes que pour leurs héritiers et ayants-cause généralement quelconques.

Si les associés restants respectivement survivants laissent passer le susdit délai, sans exercer leur droit de préférence, le cédant est libre de céder les parts sociales à l'amateur non-associé dont question ci-dessus, respectivement l'héritier peut garder les parts recueillies dans la succession de l'associé décédé.

Le prix de reprise des parts sociales est fixé sur base de la valeur vénale de l'actif net au 31 décembre de l'année précédant la susdite information des associés sans prise en compte des bénéfices éventuels de l'année en cours. Cette valeur sera fixée de commun accord des parties. En cas de désaccord, chaque partie nommera un expert qui désigneront ensemble un troisième expert. Le collège d'experts arrêtera forfaitairement et sans droit de recours le prix de vente des parts sociales, dans les six mois de la désignation des experts.

Le prix de cession sera payable, dans le mois de l'accord intervenu entre parties à ce sujet respectivement de sa fixation par le susdit collège d'experts, sans intérêts jusque-là et ensuite avec les intérêts à un taux supérieur de deux unités au taux d'intérêt légal jusqu'à solde.

Art. 7. Tant dans leurs rapports respectifs que vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant doit, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Titre III. Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) a ou ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard de tiers par la signature du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par leur signature conjointe.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations des associés, sur tous les points, y comprises les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois-quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur la convocation du (des) gérant(s) ou sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V. Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de SIX CENT DIX EUROS (EUR 610,-).

Désignation

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2) Est nommé gérant:

- Monsieur Clive-Lygidre ETITIE, employé, né à Brazzaville (Congo) le 23 décembre 1985, demeurant à F-69520 Grigny (France), 14, rue de Badan.

3) La durée de leurs fonctions est illimitée.

4) Le siège social est fixé à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ETITIE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: LAC / 2014 / 17451. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060386/108.

(140069366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of April.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1) KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland,

2) InvestCapital Malta Ltd, a limited liability company, with registered office at 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malta,

both duly represented by Mrs Audrey LEITIENNE, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as members of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 25 March 2014 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The members, represented as above stated, request the undersigned notary to document the following:

First resolution

The members resolve to increase the Company's corporate capital by an amount of PLN 10,591,000 (ten million five hundred ninety-one thousand Polish zloty) by the creation and issue of 10,591 (ten thousand five hundred ninety-one) new Class E corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class E corporate units, and to allocate the new Class E corporate units to Compartment E.

The members also resolve to increase the legal reserve related to Compartment E by an amount of PLN 1,059,100 (one million fifty-nine thousand one hundred Polish zloty) to raise it from PLN 13,448,100 (thirteen million four hundred forty-eight thousand one hundred Polish zloty) to PLN 14,507,200 (fourteen million five hundred seven thousand two hundred Polish zloty).

Subscription - Payment

The minority members having renounced to the subscription of the Class E corporate units to be issued, thereupon appears KRUK S.A., predesignated, represented as above stated, who declares to subscribe to the 10,591 (ten thousand five hundred ninety-one) newly issued Class E corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve's increase, by a contribution in cash, so that the total amount of PLN 11,650,100 (eleven million six hundred fifty thousand one hundred Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The members resolve to reduce the Company's corporate capital by an amount of PLN 27,273,000 (twenty-seven million two hundred seventy-three thousand Polish zloty) by cancellation and reimbursement of 27,273 (twenty-seven thousand two hundred seventy-three) Class F corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, held by KRUK S.A., and simultaneous reduction of the legal reserve related to Compartment F by an amount of PLN 2,727,300 (two million seven hundred twenty-seven thousand three hundred Polish zloty) in order to bring it from PLN 18,400,000 (eighteen million four hundred thousand Polish zloty) to PLN 15,672,700 (fifteen million six hundred seventy-two thousand seven hundred Polish zloty) and reimbursement of this amount to KRUK S.A.

Power is given to the managers of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

Third resolution

In order to reflect the preceding resolutions, the members resolve to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 630,163,000 (six hundred thirty million one hundred sixty-three thousand Polish zloty) divided into 239,025 (two hundred thirty-nine thousand twenty-five) Class A corporate units, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units, 14,576 (fourteen thousand five hundred seventy-six) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units, 145,072 (one hundred forty-five thousand seventy-two) Class E corporate units and 156,727 (one hundred fifty-six thousand seven hundred twenty-seven) Class F corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand Euros (EUR 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1) KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne,

2) InvestCapital Malta Ltd, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malte,

toutes deux ici représentées par Madame Audrey LEITIENNE, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par deux procurations données sous seing privé lesquelles, signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement,

agissant en leur qualité d'associées de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 25 mars 2014 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associées, représentées comme stipulé ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 10.591.000 (dix millions cinq cent quatre-vingt-onze mille zloty polonais), par la création et l'émission de 10.591 (dix mille cinq cent quatre-vingt-onze) nouvelles parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie E déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie E au Compartiment E.

Les associées décident également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment E à concurrence d'un montant de PLN 1.059.100 (un million cinquante-neuf mille cent zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 13.448.100 (treize millions quatre cent quarante-huit mille cent zloty polonais) à PLN 14.507.200 (quatorze millions cinq cent sept mille deux cents zloty polonais).

Souscription - Libération

L'associé minoritaire ayant renoncé à la souscription des parts sociales de catégorie E qui seront émises, a ensuite comparu KRUK S.A., prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 10.591 (dix mille cinq cent quatre-vingt-onze) nouvelles parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant total de PLN 11.650.100 (onze millions six cent cinquante mille cent zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les associées décident de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 27.273.000 (vingt-sept millions deux cent soixante-treize mille zloty polonais) par annulation et remboursement de 27.273 (vingt-sept mille deux cent soixante-treize) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, appartenant à KRUK S.A., et réduction simultanée de la réserve légale relative au Compartiment F à concurrence d'un montant de PLN 2.727.300 (deux millions sept cent vingt-sept mille trois cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 18.400.000 (dix-huit millions quatre cent mille zloty polonais) à PLN 15.672.700 (quinze millions six cent soixante-douze mille sept cents zloty polonais) et remboursement de ce montant à KRUK S.A.

Pouvoir est donné aux gérants de la Société pour organiser le paiement en conformité avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions qui précèdent, les associées décident de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 630.163.000 (six cent trente millions cent soixante-trois mille zloty polonais) représenté par 239.025 (deux cent trente-neuf mille vingt-cinq) parts sociales de catégorie A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B, 14.576 (quatorze mille cinq cent soixante-seize) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D, 145.072 (cent quarante-cinq mille soixante-douze) parts sociales de catégorie E et 156.727 (cent cinquante-six mille sept cent vingt-sept) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LEITIENNE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. LAC/2014/19277. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014060389/145.

(140069650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Fox Paine International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Paradigm Geotechnology Holdings).**

Capital social: USD 77.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.421.

In the year two thousand fourteen, the fourth day of April, before Me Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Paradigm Geotechnology Holdings, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.421 (the Company). The Company has been incorporated on July 30, 2002 pursuant to a deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1416 dated October 1, 2002. The articles of the Company (the Articles) have been amended for the last time on April 27, 2011, by a deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglister, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1537 dated July 12, 2011.

There appeared

PARADIGM GEOTECHNOLOGY HOLDINGS LTD., a Cayman company having its registered office in Walkers SPV Ltd, Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name into Fox Paine International S.à r.l. and subsequent amendment of article 4 of the Articles;

2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into «Fox Paine International S.à r.l.» and resolves to amend and hereby amends article 4 of the Articles, which will henceforth reads as follows:

“ **Art. 4.** The Company is named Fox Paine International S.à r.l.”

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le quatre avril, par-devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Paradigm Geotechnology Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.421 (la Société). La Société a été constituée le 30 juillet 2002 par acte de Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1416 du 1^{er} octobre 2002. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 avril 2011, par un acte de Me Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1537 du 12 juillet 2011.

A comparu

PARADIGM GEOTECHNOLOGY HOLDINGS LTD., une société des îles Cayman ayant son siège social à Walkers SPV Ltd, Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'Associé Unique), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en Fox Paine International S.à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des Statuts;

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Fox Paine International S.à r.l.» et décide de modifier et par la présente modifie l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société est dénommée Fox Paine International S.à r.l.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 avril 2014. Relation: EAC/2014/5174. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014060299/89.

(140069627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Publifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.063.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le vingt-deux avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «CANDRIAM LUXEMBOURG», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 37 647,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Djamel DAHMAN, employé privé, avec adresse professionnelle au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«CANDRIAM BELGIUM», une société anonyme constituée et existant sous les lois belges, établie et ayant son siège social à Avenue des Arts, 58, B-1000 Bruxelles (Belgique),

ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Bruxelles (Belgique), le 16 avril 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant et agissant de même en sa qualité de mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «PUBLIFUND», une société anonyme se qualifiant comme une société d'investissement à capital variable (SICAV) établie et ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 45 063, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 23 septembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 27 octobre 1993 et sous le numéro 512, (la «Société»);

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 03 juillet 2007, publié au Mémorial, le 20 octobre 2007, sous le numéro 2373 et page 113866.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est représenté par une (1) seule action nominative sans désignation de valeur nominale, libérée intégralement.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société prédésignée et déclare à cet effet que les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2013 ont été valablement approuvés.

IV.- Que le mandant est devenu seul propriétaire de l'unique action nominative de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet immédiat.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute, s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

VIII.- Que le registre des actionnaires sera annulé à partir de ce jour.

IX.- Que tous les frais résultant du présent acte seront pris en charge par la mandataire.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ledit représentant a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. DAHMAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 avril 2014. Relation: LAC/2014/5814. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014060320/56.

(140069079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Queensgate Investment Mayfair S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Queensgate Mayfair S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 186.526.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Queensgate Investments Fund I, a Luxembourg investment fund with fixed capital (SICAF) organised as a specialised investment fund in the form of a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register under number B. 167648 (the Fund), managed by its managing general partner Queensgate Investments I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register under number B. 167580,

here represented by Edita Demirovic, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on November 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, remained attached to the deed passed on December 2nd, 2013.

The presaid company Queensgate Mayfair S.à r.l. is a limited liability company (société à responsabilité limitée), not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, dated December 2nd, 2013, registered under number 2652/2013 of her Répertoire, registered with the Registration authorities, Actes civils on December 9th, 2013 under the relation: LAC/2013/56056, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. (the Company).

The articles of association of the Company have been amended since.

The appearing party representing the entire share capital of the Company explained to the notary that, due to an error it was chosen a name for the company that already exists, so that the name of the company has to changed into a name that is still available on RCS.

As a consequence the header of the deed dated December 2nd, 2013 and article 4 of the articles of incorporation contained in the deed dated December 2nd, 2013 should be read as follows in its English version:

«Queensgate Investment Mayfair S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Siège social: 20, rue de la Poste

L-2346 Luxembourg

Capital social: GBP 15.000.-

R.C.S.Luxembourg: en cours»

“ **Art. 4. Name.** The Company will have the name " Queensgate Investment Mayfair S.à r.l.””

The appearing party requires the notary to make this rectification in the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Queensgate Investments Fund I, un fonds d'investissement spécialisé à capital fixe (SICAF), sous la forme d'une société en commandite simple, ayant son siège social a 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 167648, géré par son gérant commandité Queensgate Investments I S.à r.l., une société à respon-

sabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg ayant son siège social a 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 167580,

ici représenté par Edita Demirovic, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, est restée annexée à l'acte passé en date du 2 décembre 2013.

La prédite société Queensgate Mayfair S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, avec siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2013, inscrit sous le numéro 2652/2013 de son répertoire, enregistré à Luxembourg, Actes Civils le 9 décembre 2013 sous la relation LAC/2013/56056, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société a expliqué au notaire que, suite à une erreur, il a été donné à la société une dénomination qui existait déjà, de manière à ce que la dénomination de la société doit être changé en une dénomination qui est toujours disponible auprès du R.C.S. Luxembourg.

En conséquence l'entête de l'acte et l'article 4 des statuts contenus dans l'acte du 2 décembre 2013 en sa version française doivent être lus:

«Queensgate Investment Mayfair S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Siège social: 20, rue de la Poste

L-2346 Luxembourg

Capital social: GBP 15.000.-

R.C.S.Luxembourg: en cours»

« **Art. 4. Dénomination sociale.** La Société aura la dénomination "Queensgate Investment Mayfair S.à r.l."»

La partie comparante requiert le notaire de faire cette rectification au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Demirovic et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 avril 2014. LAC/2014/19085. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060326/94.

(140069601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Regal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.449.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 29 janvier 2014, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014060330/13.

(140069317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Mars Propco 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 269.175,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.328.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 7 mars 2014, que les associés de MARS PROPCO 32, Arminius Moat (Luxembourg) S. à r.l. (7.968 parts sociales) et Arminius Peel (Luxembourg) S. à r.l. (2.249 parts sociales), ont transféré l'entière part de leurs parts sociales qu'ils détenaient dans MARS PROPCO 32 à la Société.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Kucera Beteiligungen Holding GmbH	550 parts sociales
Liffey Acquisitions S.à r.l.	10.217 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Liffey Acquisitions S.à r.l.

Davy Toussaint

Manager

Référence de publication: 2014060813/19.

(140070193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Azubu Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.553.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of the month of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Azubu Holdings Luxembourg S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, in progress of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, represented by Maître Bob Scharfe, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 17 April 2014 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of Azubu Investments S.A. which is hereby established as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber(s) and all those who may become owners of shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of Azubu Investments S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board (as defined below) or, in the case of a Sole Director (as defined below) by a decision of the Sole Director. It may be transferred to any other place in Luxembourg by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 22. below.

2.2. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.3. Where the Board or as the case may be the Sole Director determines that extraordinary political, economic, social, or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company. Such temporary measures will be taken by the Board or as the case may be the Sole Director and notified to the Shareholder(s) of the Company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate objects.

4.1. The objects of the Company are (i) the acquisition, holding, management and disposal, in any form whatsoever, of participations, interests and rights in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, assumption or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, claims, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind or any kind of obligations assumed by third parties, (ii) the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing, and management of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the rights deriving therefrom or supplementing them and (iii) the ownership, administration, development and management of its portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.3. The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities.

4.4. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to companies or other entities of enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit.

4.5. The Company may give guarantees and grant securities (including upstream and cross-stream) to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

4.6. In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.8. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

4.9. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed and issued share capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000) consisting of thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 22. below.

5.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders (the "Shareholders").

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of the Shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.4. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. In the absence of a specific indication, the address indicated in the share register may be used by the Company. Shareholders may, at any time, change their address by means of a written notification to the Company from time to time.

6.5. Upon the written request of a Shareholder, a certificate recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board members or by the delegate of the Board. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the

Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

6.6. The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company.

8.1. In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder, any reference to decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

8.3. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday of the month of April at 11:00 a.m.(local time) If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

8.5. Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The General Meeting will meet upon call by the Board or the statutory auditor, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address set out in the register of Shareholders. If however, all of the Shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

9.2. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

9.3. Each share is entitled to one vote.

9.4. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.5. A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, shareholder or not as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing confirming the identity of the sender.

9.6. Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board") composed of at least three (3) directors who do not need to be shareholders of the Company. For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director"). All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

10.2. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.3. When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

10.4. The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. The General Meeting may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

10.5. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board.

11.1. The Board shall appoint a chairman (the “Chairman”) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

11.2. The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. Such notice may be given by the secretary.

11.4. No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

11.5. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing, whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender, another director as his or her proxy, without limitation as to the number of proxies which each director may accept and vote provided, however, that at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

11.6. Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board may be held by conference call or video conference only.

11.7. The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company’s directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

11.8. The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

11.9. This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.

12.1. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided such meeting or any two directors, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company’s registered office.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board, or the Sole Director or any one member of the Board and the secretary.

Art. 13. Powers of the Board The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company’s interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the Board or to any director(s) or other agent(s), who need not be member of the Board or Shareholder, acting alone or in

concert. They may constitute committees deliberating under such terms as the Board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be member of the Board or shareholder and appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Sole Director in case of a Sole Director and, in the case of a Board, by the joint signatures of any two members of the Board provided however that, in the event the General Meeting has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A director and one class B director (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Sole Director, or as the case may be by the Board or any two directors or, in the event of classes of directors, by one class A and one class B director acting together (including by way of representation), but only within the limits of such power.

Art. 16. Liability of the Directors. The director(s) is/are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agent(s) of the Company, he/they is/are responsible for the performance of his/their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any director or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of director.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm subsidiary of or affiliated to the Company.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and this transaction, and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

17.4. If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

17.5. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Supervisory auditor(s).

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several supervisory auditors (commissaire(s) aux comptes). The supervisory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

18.2. The supervisory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, his/their remuneration and the term of his/their office. The supervisory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and terminate on the 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2014.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

20.2. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

20.3. The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

20.4. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 21. Dissolution and liquidation.

21.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 22. below.

21.2. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding the liquidation. This General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

21.3. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on the date of incorporation and ends on 31st December 2014.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Sole Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) so that the sum of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 1,500.-

Resolutions of the shareholder(s)

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors of the Company:

- Ms. Theresa TSANG, residing at Flat B, 19/F., Block 4, Maywood Court, Kingswood Villas, Tin Shui Wai, N.T., Hong Kong, born on 10 November 1951 in Hong Kong, Class A Director, for a term expiring at the annual General Meeting to be held in 2020;

- Mr. Jean Barret, residing professionally at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, born on 11 August 1986 in Vichy (France), Class B Director, for a term expiring at the annual General Meeting to be held in 2020 and

- Mr. Diogo Alves De Oliveira, residing professionally at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, born on 14 March 1983 in Macieira de Cambra-Vale de Cambra (Portugal), Class B Director, for a term expiring at the annual General Meeting to be held in 2020.

2. that FIN-CONTROLE S.A. with registered office at 12, rue Guillaume Kroll, Building F, L-1882 Luxembourg, is appointed as supervisory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term expiring at the annual General Meeting to be held in 2015; and

3. that the registered office of the Company is established at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Azubu Holdings Luxembourg S.à r.l., constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, étant actuellement en cours d'être enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Bob Scharfe, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 avril 2014, (laquelle sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante a requis le notaire soussigné de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination Azubu Investments S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il est formé par le/les souscripteur(s) et par toutes les personnes qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Azubu Investments S.A. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une décision du Conseil (tel que défini ci-après) ou, en cas d'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) par une décision de l'Administrateur Unique. Il pourra être transféré à tout autre endroit au Luxembourg par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) selon les modalités requises en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

2.2. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège social et l'étranger, se sont produits ou sont sur le point de se produire, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises par le Conseil ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique et seront portées à la connaissance du(des) Actionnaire(s) de la Société.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1. La Société a pour objet (i) l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation, sous quelque forme que ce soit, de participations, d'intérêts et de droits dans, et d'engagements des sociétés ou autres entités, entreprises ou investissements commerciaux luxembourgeois et étrangers, l'acquisition par l'achat, la souscription, la prise en charge ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, ou de tout type d'engagements assumés par des tiers, (ii) la détention, l'acquisition, l'aliénation,

l'investissement de quelque manière que ce soit (dans), le développement, l'octroi de licences ou de sous-licences et la gestion de tout brevet ou autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, ainsi que les droits qui en découlent ou qui les complètent, et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs mentionnés aux points (i) et (ii) ci-dessus).

4.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et ce, dans tout type d'actifs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personne et peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres obligataires, d'obligations et de certificats de créance et autres titres de créances de quelque nature que ce soit.

4.4. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris le produit des emprunts et/ou des émissions de titres de créance) à des sociétés ou d'autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée.

4.5. La Société peut consentir des garanties ou des sûretés (y compris en amont ou latéralement) à des tiers afin de garantir ses propres obligations et engagements ainsi que les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée, et ce, généralement pour son propre profit ou au profit de ces entités. La Société pourra également nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

4.6. D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle estime utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.7. De manière générale, la Société peut avoir recours à toute technique et tout instrument en rapport avec l'un de ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris et ce, de manière non limitative, aux techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et de tout autre risque.

4.8. En outre, la Société peut acquérir, gérer, améliorer et aliéner des biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

4.9. Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou autres, directement ou indirectement liées dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit et émis est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) selon les modalités requises pour la modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

5.3. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1. La Société peut avoir un actionnaire (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les «Actionnaires»).

6.2. Les actions sont et resteront nominatives (actions nominatives).

6.3. Un registre de(des) (l')Actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.4. Les Actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et annonces pourront être envoyées. À défaut d'indication spécifique, l'adresse inscrite dans le registre des actions pourra être utilisée par la Société. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse moyennant notification écrite à la Société.

6.5. À la demande écrite d'un Actionnaire, un certificat confirmant l'inscription de cet Actionnaire au registre des Actionnaires peut être émis. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les mentions et numéros d'identification qui seront déterminés par le Conseil. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux membres du Conseil ou par le délégué du Conseil. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société sur la base de preuves, d'engagements et d'indemnités jugés satisfaisants par la Société, étant entendu que les certificats abîmés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

6.6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs action(s) est(sont) détenue(s) de manière conjointe ou si la propriété de cette(ces) action(s) est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit à cette(ces) action(s) doivent nommer un seul mandataire pour représenter cette(ces) action(s) envers la Société. À défaut de nommer ledit mandataire, les droits attachés à cette(ces) action(s) sont suspendus.

Art. 7. Transfert d'actions.

7.1. Le transfert d'actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de l'(des) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, ou conformément aux dispositions relatives à la cession de créances prévues par l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.2. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert attestant du consentement du cédant et du cessionnaire jugés satisfaisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des Actionnaires de la Société.

8.1. En cas de pluralité d'Actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'«Assemblée Générale») représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

8.2. En cas d'actionnaire unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera considérée comme référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

8.3. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation à cette assemblée, le troisième jeudi du mois de Avril à 11 heures(heure locale). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.5. D'autres assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et à l'heure indiqués dans les avis de convocation respectifs de l'assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation.

9.1. L'Assemblée Générale sera convoquée par le Conseil ou le commissaire aux comptes, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée pour chacun dans le registre des Actionnaires. Cependant, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

9.2. Les délais de convocation et quorum prévus par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, sauf disposition contraire des Statuts.

9.3. Chaque action donne droit à une voix.

9.4. Sauf si la Loi ou les présents Statuts n'en disposent autrement, les décisions prises à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de voter.

9.5. Un Actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en nommant comme mandataire une autre personne, actionnaire ou non, par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

9.6. Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens similaires de communication grâce auxquels (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et communiquer les unes avec les autres, (iii) l'assemblée est transmise de façon continue et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette assemblée.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil») composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique»). Toutes les références faites au Conseil dans les présents Statuts seront considérées comme références à l'Administrateur Unique, s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

10.2. L'(les) administrateur(s) sera(seront) élu(s) pour une période ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

10.3. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

10.4. L'(les) administrateur(s) sera(seront) élu(s) par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des

administrateurs de classe B. Une telle classification d'administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

10.5. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé et ce, à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale.

10.6. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, une Assemblée Générale devra rapidement être convoquée par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil.

11.1. Le Conseil doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions adoptées par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront à la majorité simple un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question.

11.2. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée qui se tiendra au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de ladite réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil. Cet avis de convocation peut être remis par le secrétaire.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation écrit préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de ladite réunion. Il peut être renoncé à la convocation écrite moyennant l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation écrite séparée ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

11.5. Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en nommant par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire et ce, sans limitation quant au nombre de procurations que chaque administrateur peut accepter et voter, à condition toutefois qu'au moins deux membres soit soient présents en personne, soit assistent à ladite réunion par l'un des moyens de communication conforme aux exigences énoncées au paragraphe suivant.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et communiquer les unes avec les autres, (iii) la réunion est transmise de façon continue et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par l'un de ces moyens de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement par conférence téléphonique ou vidéoconférence.

11.7. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

11.8. Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

11.9. Le présent article 11 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.

12.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de ladite réunion ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par deux des administrateurs, et les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou deux des membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique ou l'un des membres du Conseil d'Administration et le secrétaire.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est doté des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et de représentation de la Société dans la gestion de ces affaires à tout membre du Conseil ou à tout administrateur ou

autre représentant, qui ne doivent pas nécessairement être membre du Conseil ou actionnaire, agissant individuellement ou de concert. Ils peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil. Il peut également déléguer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, ne devant pas nécessairement être membre du Conseil ou actionnaire, ainsi que nommer et révoquer tous les dirigeants et employés et fixer leur rémunération.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers et ce, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'Administrateur Unique en cas d'Administrateur Unique et, en cas de Conseil, par la signature conjointe de deux des membres du Conseil, étant toutefois entendu que dans le cas où l'Assemblée Générale a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B (y compris, par voie de représentation)]. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, par le Conseil ou deux des administrateurs, ou, en cas de classes d'administrateurs, par un administrateur de classe A et un administrateur de classe B agissant de concert (y compris par voie de représentation), mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs. L'(les) administrateur(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs devoirs.

Sous réserve des exceptions et des limitations reprises ci-dessous, toute personne étant, ou ayant été, administrateur ou dirigeant de la Société, devra être indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour toute responsabilité et pour toutes les dépenses raisonnablement encourues ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure, dans lesquelles elle serait impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de sa qualité passée ou présente d'administrateur ou de représentant et pour les montants payés ou encourus par elle dans le cadre du règlement de celles-ci. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (en matière civile, pénale ou autre, en ce compris en appel) actuels ou éventuels et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront inclure et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocat, frais, jugements et montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un administrateur ou dirigeant:

- (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;
- (ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par un tribunal compétent ou par le conseil d'administration.

Le droit à indemnisation prévu par les présents Statuts est divisible, n'affectera aucun autre droit dont tout administrateur ou dirigeant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être administrateur ou dirigeant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présents Statuts n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les administrateurs et dirigeants, en vertu d'un contrat ou en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune autre transaction conclu(e) entre la Société et une autre société ou entité ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t administrateur(s), associé(s), dirigeant(s) ou employé(s) de cette autre société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

17.2 Tout administrateur ou dirigeant de la Société, qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une filiale ou d'une société affiliée avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne devra, en raison uniquement de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

17.3 Dans le cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une opération de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de cet intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette opération, et un rapport devra être fait sur cette opération et l'intérêt de cet administrateur dans celle-ci à l'Assemblée Générale suivante.

17.4 Si la Société a un Administrateur Unique, les opérations conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

17.5 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre normal des affaires courantes de la Société et qui sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(seront) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et sera(seront) rééligible(s).

18.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(seront) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, sa(leur) rémunération et la durée de son(leur) mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 20. Affectation des bénéfices.

20.1 Il est fait annuellement sur les bénéfices nets, un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 5 ci-dessus ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre.

20.2 L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant des bénéfices nets annuels.

20.3 Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et à l'heure fixés par le Conseil. Le Conseil peut décider de verser des acomptes sur dividendes selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

20.4 Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire de ladite action, sera perdu pour celui-ci et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 21. Dissolution et liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision adoptée par l'Assemblée Générale selon les modalités prévues en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

21.2 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) (pouvant être une(des) personne(s) physique(s) ou morale(s)) nommé(s) par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du(des) liquidateur(s).

21.3 Après règlement des dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux porteurs d'actions de la Société.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés, de temps à autre, par une Assemblée Générale extraordinaire selon les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la/les partie(s) comparante(s) déclare(nt) par les présentes qu'elle(s) souscrit(vent) à trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000 EUR) est mis à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été présentée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à approximativement EUR 1,500.-

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de la Société:

- Madame Theresa TSANG, avec résidence privée à Flat B, 19/F., Block 4, Maywood Court, Kingswood Villas, Tin Shui Wai, N.T., Hong Kong, née le 10 novembre 1951 à Hong Kong, Administrateur de classe A, pour une durée se terminant à l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2020;

- Monsieur Jean Barret, avec résidence professionnelle à 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, né le 11 août 1986 à Vichy (France), Administrateur de classe B, pour une durée se terminant à l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2020; et

- Monsieur Diogo Alves De Oliveira, avec résidence professionnelle à 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, né le 14 Mars 1983 à Macieira de Cambra - Vale de Cambra (Portugal), Administrateur de classe B, pour une durée se terminant à l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2020.

2. que FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société pour une durée se terminant à l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2015; et

3. que le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: B. SCHARFE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2014. Relation: LAC/2014/19068. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014060564/678.

(140070401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Sipe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 148.856.

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «SIPE S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 148.856, constituée suivant acte notarié en date du 12 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2213 du 12 novembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 avril 2013, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1397 du 13 juin 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société avec effet immédiat.
- 2.- Nomination de Monsieur Paul POP, demeurant au 4, Intrarea General Ipatescu, Secteur 2 à Bucarest (Roumanie) à la fonction de liquidateur.
- 3- Détermination des pouvoirs du liquidateur.
- 4.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 5.- Divers

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme seul liquidateur Monsieur Paul POP, né le 13 juin 1972 à Bucarest (Roumanie), demeurant au 4, Intrarea General Ipatescu, Secteur 2, Bucarest (Roumanie).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, D.MATTUCCI, A. BURUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2014. Relation: EAC/2014/5587. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014060399/67.

(140069040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

M.E.V, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 182.632.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 29 avril 2014

L'administrateur unique décide de transférer, avec effet au 25 avril 2014, le siège social de L-9990 Weiswampach, 4, Kléine Weeg vers L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss, 8.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 avril 2014.

Pour M.E.V, Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014060806/14.

(140070283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

RF Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 177.310.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 24 avril 2014 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Gianluigi SAGRAMOSO, avec adresse professionnelle au Via Trevano 2/A - CH - 6900 LUGANO -Suisse;
- Marco SAGRAMOSO, avec adresse professionnelle au Via Trevano 2/A - CH - 6900 LUGANO -Suisse;
- Massimo MONTI, avec adresse professionnelle au Via Greina 3 - CH - 6900 LUGANO - Suisse;
- Karim LEGUEL, avec adresse professionnelle au Duke's Court (7th floor) - 32 Duke Street St. James - London SW1Y 6DF, United Kingdom

2. Ernst & Young, avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann - Parc d'Activité Syrdall 2 - L-5365 MUNSBACH, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Réviseur de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Pour mention lors de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Mamer, le 28 avril 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014061388/25.

(140070554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

La Luxembourgeoise Société Anonyme d'Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 31.035.

Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire des Actionnaires du 24 avril 2014

ad. 4.

L'assemblée à l'unanimité des voix,

- renouvelle pour une durée de 5 ans les mandats des administrateurs sortants, MM Michel Birel (ayant comme adresse professionnelle L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz), Gilbert Ernst (ayant comme adresse professionnelle L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz), Jean-Claude Finck (ayant comme adresse professionnelle L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz), Pit Hentgen (ayant comme adresse professionnelle L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach), François Pauly (demeurant à L-2523 Luxembourg, 57, rue Jean Schoetter), Laurent Schummer (demeurant à L-1420 Luxembourg, 173, avenue Gaston Diederich).

- prend acte de la démission de Monsieur Claude Wagner. Madame Carine Feipel (demeurant à 19, rue Jean-François Boch; L-1244 Luxembourg) est nommée administrateur en remplacement de Monsieur Claude Wagner et cela pour une durée de 5 ans.

ad. 5.

En exécution de l'article 12 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur de l'assurance, l'Assemblée Générale charge de la révision comptable externe pour l'exercice 2014 PriceWaterhouseCoopers.

Leudelange, le 28 avril 2014.

LA LUXEMBOURGEOISE

Société Anonyme d'Assurances

Pit Hentgen

Directeur Général

Référence de publication: 2014061262/27.

(140071217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.